



Commission Provinciale - Namur

sous le patronage de l'Union Royale des Sociétés de Tir de Belgique – Aile Francophone
René LAUWERS – Secrétaire, DT, O&A ff

secretaire@fstn.be - ☎ +32 (0)479/45 99 37 - <http://www.fstn.be>

Inscriptions aux championnats provinciaux 2023 v3

Veillez cocher les numéros des disciplines auxquelles vous souhaitez participer durant cette année sportive. Il faut impérativement **être affilié pour l'année 2023** :

à air/22 Z ➔	8	9	11	9A Support	11A Support	18	19	
ISSF ➔	1A 100m	1A 300m	3	3A 100m	3B 100m	4	5	6 / 7
ISSF/Alt. ➔	12	12A VO 22 Sh.	13	14	15	16	17	22 Verrou
Alternative ➔	22 SA-50	22 SA+50	22 Black Rifle	22 Modifié	22 Militaire 22LR	22 Match 22LR <= 1950	22A pistolet 32/380 ACP ord.	22A pistolet gros calibre ord.
Alternative ➔	22A revolver ord.	22B 30M1 Carbine	22B Carabine cartouche arme de poing - CCAP	23 BR50 RF Intern. Sporter	23 BR50 RF Light Varmint	23 BR50 RF Heavy Varmint	23B BR100 RF 22LR	23B BR100 CF Sharpshooter
Alternative ➔	23B BR100 CF Match	23B BR100 CF Militaire	23A Gpt BR100 CF LV	23A Gpt BR100 CF OPEN	24A silh. mét. Sporter	24A silh. mét. LV	27 Bowl Pin's Pist. Std	27 Bowl Pin's Pist. Open
Alternative ➔	27A Bowl Pin's Revolver Std	27A Bowl Pin's Revolver Open	27B Bowl Pin's CCAP Std	27B Bowl Pin's CCAP Open	28 Lever Action <.30	28 Lever Action >.30	29 car sport précision	29A car sport standard

Remarque: Il devient difficile de réunir toutes les disciplines durant les mois prévus par l'URSTBf ; certains matchs se tirent en dehors des périodes habituelles ! Je vous invite à vérifier régulièrement le calendrier des activités sur le site www.fstn.be (mise à jour en temps réel).

Nom	Prénom	Club d'affiliation (5/***)
Adresse	CP + Localité	Date naissance (catégorie)

Les inscriptions doivent être rentrées au secrétariat, par courrier ou par email (document PDF ou Word attaché, pas un HTML dans le texte de l'email ! Merci) :

- ⊙ disciplines à air et 22 Z pour le 28/11/2022 ;
- ⊙ disciplines à feu (ISSF, MLAIC et Alternatives), pour le 09/01/2023 ;
- ⊙ AOC Florennes, l'accès aux installations militaires est réglementé (liste + NISS).

Commentaire(s) ou souhait(s) :

Ces paramètres seront intégrés à la convocation dans la mesure du possible !, toutefois, si vous participez à plusieurs matchs dans chacune des subdivisions, il est possible que nous ne puissions tenir compte de vos desiderata.

➔ **Compétitions AOC Florennes** : Num. Nat. OBLIGATOIRE _ _ . _ _ . _ _ - _ _ _ . _ _ _

La sélection au(x) Champ. Régiona(ux)! des disciplines ISSF n'est pas automatique, un point minimum doit être réalisé ; le logiciel d'encodage des résultats le prévoit ! **La décision de votre qualification dépend exclusivement de la CP Namur et de son DT/O&A.** Une demande faite en dehors de ce champ de compétence, à une autre instance sportive, sera refusée.

Disciplines MLAIC au verso !

DISCIPLINES MLAIC

MLAIC →25m	Küchenreuter	Mariette	Colt	Cominazzo	Nagant (douilles)			
MLAIC →50m	Donald Malson		Vetterli	Lamarmora	Pennsylvania	Albini (douilles)		
MLAIC →50m cible réduite	Minié	Whitworth	Gras (douilles)					

D'office les compétitions à l'arme de poing et l'arme d'épaule seront scindées.

DISCIPLINES FUSIL D'ORDONNANCE « ASSIS » dans la fosse, tir à l'aide d'un bipied ou d'un support BR

Alternative ASSIS →	22 Verrou	22 SA-50	22 SA+50	22 Black Rifle	22 Modifié	22 Militaire 22LR	22 Match 22LR ≤ 1950	22 Optique de visée
--	---------------------	--------------------	--------------------	--------------------------	----------------------	-----------------------------	-----------------------------------	-------------------------------

Contraintes :

1. La participation aux disciplines du fusil d'ordonnance en position assise ne permet aucun passage vers les championnats régionaux et nationaux ;
2. Un palmarès sera réalisé mais aucune médaille ne sera offerte ;
3. La convocation est tributaire des inscriptions des disciplines officielles ; il est envisageable de réaliser les tirs durant les mois d'été ;
4. UNE catégorie est ajoutée « 22 Optique de visée » et permet de tirer le fusil d'ordonnance avec une arme disposant d'une optique de visée qu'il s'agisse d'un fusil à verrou, semi-auto... la seule contrainte est qu'il devra s'agir d'une arme éligible pour une des catégories équipée d'une lunette !